

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION
POUR
L'ACQUISITION DE
MATERIEL
SCENIQUE DU
THEATRE SCENES
DES 3 PONTS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOGATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

L'établissement artistique et culturel municipal le Théâtre Scènes des Trois Ponts a été inauguré en novembre 2002. Son projet artistique est pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, art circassien, jeune public...).

Une partie importante des matériels scénique a besoin d'être renouvelée afin que la programmation de spectacles dans des conditions techniques professionnelles puisse être poursuivie.

Le Conseil Municipal, par délibération 275 en date du 9 juillet 2014, a d'ores et déjà autorisé Monsieur le Maire à procéder à ce renouvellement et à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon dans le cadre du Programme de soutien à l'acquisition de matériels.

Les besoins ayant évolué, il est aujourd'hui nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter à nouveau en conséquence un financement auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées.

Le coût total de cette opération s'élevant à **29784 Euros H.T**, le plan de financement prévisionnel modifié est le suivant :

	Montant en Euros HT	%
Ville de Castelnaudary	20849 €	70 %
Conseil Régional	8935 €	30 %
TOTAL	29784 €	100 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions en conséquence auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon / Midi Pyrénées dans le cadre du Programme de soutien à l'acquisition de matériels.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, opération 9009, article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 AVR. 2016
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
14 AVR. 2016
Par publication le :
15 AVR. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-89-DE